

Acte de nomination 2023-236

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté n° 2019-140 bis G DAF en date du 1er septembre 2019 instituant une régie de recettes auprès du Service Universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS).

Article 1 : Mme Carole MAGIN est nommée régisseuse de la régie permanente de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté de création de la régie.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Carole MAGIN sera remplacée par Mme Tiffany PROTIÈRE.

Article 3 : Mme Carole MAGIN est susceptible de percevoir une indemnité de responsabilité conformément à l'arrêté du 28 mai 1993 fixant les indemnités allouées aux régisseurs d'avances et de recettes.

Article 4 : La régisseuse est conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'elle recueille ou qui lui sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 5 : Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées.

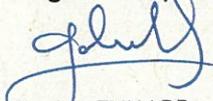
A Lyon, le 1^{er} septembre 2023

La Directrice Générale
des Services



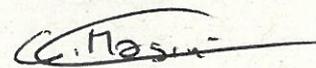
Irène GAZEL

Po Pour agrément,
L'Agent Comptable



Xavier EYMARD

Pour acceptation,
La régisseuse



Carole MAGIN